

Aire marine protégée abandonnée à la demande d'acteurs industriels

Dossier de la rédaction de H2o
November 2020

Le gouvernement du Québec a décidé de laisser tomber un projet d'aire marine protégée prévu dans la portion amont du Saguenay après avoir reçu des lettres d'opposition de la part d'acteurs industriels et politiques de la région. Cette zone de conservation, qui n'imposait aucune restriction à la navigation commerciale, aurait englobé le secteur prévu pour le terminal maritime de GNL Québec.

La zone en question, située en amont du parc marin du Saguenay - Saint-Laurent, est déjà inscrite comme refuge marin par le gouvernement fédéral. Sur ce territoire de 109 kilomètres carrés, qui comprend une portion de la rivière Saguenay et la baie des Ha ! Ha !, le gouvernement fédéral interdit seulement la pêche au chalut, une activité qui ne se pratique pas dans cette portion de la rivière Saguenay. En juin 2019, le gouvernement du Québec avait ciblé ce secteur dans le but d'accroître la protection des milieux marins de la province, et ainsi respecter d'ici la fin de 2020 les engagements internationaux en matière de protection des milieux naturels. L'objectif était d'ajouter une protection qu'à bâcoise à celle déjà mise en place par le gouvernement fédéral. Ce dernier indique, par Pêches et Océans Canada, que le but est de protéger un secteur qui compte de nombreuses espèces de poisson d'eau saumâtre ou d'eau salée, comme le hareng de l'Atlantique et le capelan, des poissons qui font partie du régime alimentaire du béluga. Le gouvernement fédéral précise d'ailleurs que le refuge a pour but de protéger l'habitat du béluga. Or, la portion amont du Saguenay a depuis lors disparu des plans du gouvernement Legault, selon des informations transmises par le ministère de l'Environnement à la commission du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) qui étudie le projet GNL Québec. Ce projet concerne la construction d'un terminal maritime en capacité d'accueillir simultanément deux mâtthaniers.

La décision du gouvernement a été dénoncée par des groupes écologistes. Prenant la parole dans le cadre des audiences du BAPE, le metteur en scène et instigateur du Pacte pour la transition, Dominic Champagne, a plaidé pour le rejet du projet de GNL Québec. Le projet prévoit que le gaz naturel liquéfié sera exporté à bord de navires mâtthaniers qui traverseront le seul parc marin du Québec, soit celui du Saguenay - Saint-Laurent, à raison de 400 passages "au maximum", selon le promoteur du projet, chaque année. Mais du fait de la taille massive des mâtthaniers (jusqu'à 300 mètres de longueur sur 50 mètres de largeur), le projet pourrait nécessiter le recours à des remorqueurs, qui naviguerait eux aussi dans le parc marin.

Photo, Vue aérienne du secteur du Saguenay où seraient construits l'usine et le terminal maritime de GNL Québec

Alexandre Shields - Le Devoir

À

Fronde étudiante contre GNL Québec

Des associations collégiales et universitaires représentant plus de 165 000 étudiants ont décidé de lancer une campagne d'opposition à GNL Québec.

Alexandre Shields - Le Devoir

Â